

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Essence-Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

Rue: Langgewann 101

Lieu: D-67547 Worms

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0

Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

e-mail: info@rowe-oil.com

Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: sdb@rowe-oil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

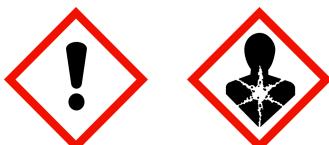
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,

solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique

Méthylcyclopentadiényl manganène tricarbonyle

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 2 de 10

locales.

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331	NE PAS faire vomir.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Reiniger (Cleaner)

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
Classification SGH						
1174522-09-8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,			70-90 %		
918-481-9						
Asp. Tox. 1; H304 EUH066						
104-76-7	2-ÉTHYL-1-HEXANOL			10-30 %		
203-234-3						
Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319						
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique			1-10 %		
265-198-5						
649-424-00-3						
01-2119451151-53						
Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H304 H411						
POLYOLÉFINE ALKYLPHÉNOL ALKYLAMINE						
Skin Irrit. 2; H315						
12108-13-3	Méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle			<1 %		
235-166-5						
01-2119495971-23						
Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, STOT RE 1, Aquatic Acute 1; H330 H310 H301 H372 H400						
91-20-3	naphtalène			<1 %		
202-049-5						
601-052-00-2						
01-2119561346-37						
Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 H400 H410						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 3 de 10

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Traitement médical nécessaire. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Formation de mélanges explosifs avec: Air.

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Nocif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 4 de 10

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Protéger du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Essence-Additif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Éthylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	UE
12108-13-3	Manganèse méthylcyclopentadiényltricarbonyle, en Mn	-	0,2		VME (8 h)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Eloigner toute source d'ignition. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 5 de 10

et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés. période de latence: 4h

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . dépassement de la valeur limite: appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune orange
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: ~ -22 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 175-230 °C

Point d'éclair: ~ 62 °C

Inflammabilité

solide: non applicable
gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 0.5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 7.0 vol. %

Température d'inflammation: >200 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 15 °C): ~ 0,803 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 6 de 10

Coefficient de partage:	VOC g/l: 803
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	1,7 mm ² /s DIN EN ISO 3104
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur. Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (inhalation vapeur) 5,56 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,556 mg/l

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 7 de 10

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
1174522-09-8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,					
	orale	DL50 mg/kg	>5000 Rat	OECD-Richtlinien 401		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000 Lapin	OECD-Richtlinien 402		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	4951 mg/l Rat	OECD-Richtlinien 403		
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique					
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	>590 Rat			
12108-13-3	Méthylcyclopentadiényl manganèse tricarbonyle					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE	50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE	0,05 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE mg/l	0,005			
91-20-3	naphtalène					
	orale	ATE mg/kg	500			

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1174522-09-8	hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000 96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000 72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000 48 h	Daphnia magna		
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2-5 mg/l 96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3-10 48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est partiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 8 de 10

Potentiel de bioaccumulation

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-94-5	solvant naphta (pétrole), lourd, aromatique	<100		

12.4. Mobilité dans le sol

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives. En concertation avec les services de traitement des déchets, et après prétraitement physico-chimique, déposer avec les ordures ménagères.

Code d'élimination des déchets - Produit

130703 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); combustibles liquides usagés; autres combustibles (y compris mélanges); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130703 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); combustibles liquides usagés; autres combustibles (y compris mélanges); déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 9 de 10

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes,

2004/42/CE (COV):

803 g/l

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 08.09.2020

Page 10 de 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310 Mortel par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)